

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE
RÉHABILITATION DE SITES CONTAMINÉS DE COMPÉTENCE
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à réaliser des études de caractérisation environnementale sur des terrains municipaux ou immeubles à acquérir par la ville à des fins relevant de la compétence d'agglomération. Le projet consiste également en la réalisation de travaux, de décontamination qui pourront inclure, sans s'y limiter, l'excavation et la disposition des sols hors site, le traitement in situ ou ex situ des sols contaminés, la gestion des eaux, des excavations et des biogaz et tous autres travaux de décontamination à l'atteinte des objectifs de réhabilitation applicables.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel requis aux fins de la réalisation des études de caractérisation environnementale, de la surveillance des travaux, de la décontamination et des analyses en laboratoire.
- 3.** Le projet nécessite l'acquisition d'autres biens et matériaux requis pour la réalisation du projet visé à l'article 1.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4, s'élève à la somme de 600 000 \$.

TOTAL : 600 000 \$

Annexe préparée le 15 avril 2021 par :

Karine Deschesnes
Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg